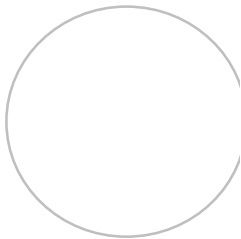


Initiales du maire



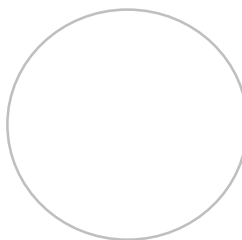
Initiales du greffier-
trésorier



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
DU 17 AVRIL 2025 à 17 H

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU *RÈGLEMENT N° 738 FIXANT UNE TARIFICATION POUR ACCORDER UNE AIDE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DU BARRAGE DU LAC MONTJOIE*
4. OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE TECHNIQUE POUR LA LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR – CONTRAT N° V-2025-01
5. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES ET RÉGIONALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC - VOLET 1 : SOUTIEN AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES
6. ACCEPTATION FINALE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL « OASIS » DEVENU « VERBOIS » IMPLIQUANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX – SIGNATURE D'UNE ENTENTE
7. OCTROI D'UN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU - CONTRAT N° B-2025-04
8. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION N° 2025-04-11 OCTROI DE CONTRATS EN MATIÈRE DE VOIRIE – CONTRATS N° V-2025-02, N° V-2025-04, N° V-2025-05 ET N° VA-2025-07
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON**

**Résolution
2025-04-26**

**Résolution
2025-04-27**

[Annexe
3](#)

**Résolution
2025-04-28**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-de-Brompton tenue le **jeudi 17 avril 2025 à 17 h 00** au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton.

Sont présents, le maire Daniel Veilleux, la conseillère Guylaine Rajotte et les conseillers Jean-Sébastien Béliveau, Guy Corriveau et Charles Plourde. La conseillère Géraldine Veilleux-Perron est absente.

La séance est présidée par le maire. La greffière, Valérie Manseau est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* à tous les membres du conseil. Le maire, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Béliveau et résolu :

D'adopter l'ordre du jour du jeudi 17 avril 2025 en y apportant la modification suivante :

- Retrait du point 6 « Acceptation finale du projet de développement résidentiel « Oasis » devenu « Verbois » impliquant la réalisation de travaux municipaux – Signature d'une entente ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 738 FIXANT UNE TARIFICATION POUR ACCORDER UNE AIDE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DU BARRAGE DU LAC MONTJOIE

ATTENDU l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

ATTENDU QUE le règlement a pour objet d'accorder une aide, en vertu de l'article 91.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, pour la réalisation de travaux d'entretien du barrage du lac Montjoie, estimés à un montant de 34 000,00 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce conseil, tenue le 7 avril 2025, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

ATTENDU QUE le projet de règlement déposé n'a subi aucune modification ;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public en nombre suffisant depuis le début de la présente séance ;

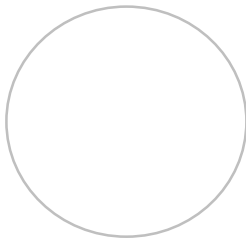
En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Plourde et résolu:

D'adopter le Règlement n° 738 fixant une tarification pour accorder une aide à la réalisation de travaux d'entretien du barrage du lac Montjoie dont la copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE TECHNIQUE POUR LA LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPERATEUR – CONTRAT N° V-2025-01

ATTENDU la résolution n° 2025-03-14 ;



Résolution
2025-04-29

Résolution
2025-04-30

ATTENDU QUE l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 16 avril 2025 et que deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission, lesquelles ont toutes été jugées conformes ;

ATTENDU QUE les prix avant taxes sont les suivants :

Liste des soumissionnaires :	Prix soumis (Total avant taxes)
Transport Excavation Jocelyn Ménard inc.	144 375,00 \$
Entretien routier Boulais inc.	305 250,00 \$

ATTENDU QUE les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ce contrat sont disponibles à même le budget d'opération ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Corriveau et résolu :

D'octroyer le contrat de service technique n° V-2025-01 pour la location d'une niveleuse avec opérateur à la société Transport-Excavation Jocelyn Ménard inc. pour un montant estimé de 144 375,00 \$, taxes en sus, pour les années 2025 à 2027, le tout conformément aux documents d'appel d'offres n° V-2025-01 ;

D'aviser l'adjudicataire que la Municipalité lève l'option de renouvellement pour une (1) période additionnelle de deux (2) années supplémentaires, soit pour un contrat total de trois (3) ans ;

D'aviser l'adjudicataire que la Municipalité renonce à lever l'option de renouvellement pour une seconde période additionnelle de deux (2) années supplémentaires, soit un contrat total de 5 ans.

ET DE prévoir les crédits nécessaires aux budgets des années 2025-2027.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-320-12-521

5. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES ET RÉGIONALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC - VOLET 1 : SOUTIEN AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES

Il est proposé par le conseiller Charles Plourde et résolu :

D'approuver le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux célébrations locales et régionales de la fête nationale du Québec, volet 1 : soutien aux célébrations locales* ;

ET DE mandater Martin Lussier, directeur culture, loisirs et vie communautaire, ou en son absence Noémie Champoux, technicienne culture, loisirs et vie communautaire, comme personne autorisée à agir pour et au nom de la Municipalité et à signer tous les documents relatifs à la demande mentionnée ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. ACCEPTATION FINALE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL « OASIS » DEVENU « VERBOIS » IMPLIQUANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX – SIGNATURE D'UNE ENTENTE

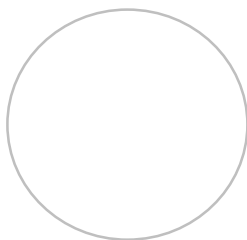
POINT RETIRÉ.

7. OCTROI D'UN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU - CONTRAT N° B-2025-04

ATTENDU le *Règlement n° 697 concernant la gestion contractuelle* ;

ATTENDU la proposition reçue dans le cadre d'une demande de prix visant l'octroi d'un contrat d'approvisionnement pour l'acquisition de mobilier de bureau, laquelle a été analysée par l'équipe municipale ;

Initiales du maire



Initiales du greffier-
trésorier

Résolution
2025-04-31

ATTENDU QUE les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ce contrat sont disponibles à même le surplus libre ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Béliveau et résolu :

D'octroyer le contrat n° B-2025-04 d'approvisionnement pour l'acquisition de mobilier de bureau à la société Bureautique N. Maltais inc. (Emblm), pour un montant de 11 829,02 \$, taxes en sus conformément à l'offre datée du 14 avril 2025 portant le numéro ML-15920-3 ;

D'affecter le surplus libre au paiement de cette dépense ;

D'immobiliser cette dépense conformément à la Politique de capitalisation de la Municipalité ;

ET D'autoriser Marie-Christine Paquin, trésorière, ou en son absence, Pascal Blais, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acceptation de l'offre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 23-020-11-726

8. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION N° 2025-04-11 OCTROI DE CONTRATS EN MATIÈRE DE VOIRIE – CONTRATS N° V-2025-02, N° V-2025-04, N° V-2025-05 ET N° VA-2025-07

ATTENDU QUE des frais de transport non inclus à l'offre initiale reçue dans le cadre du contrat n° V-224-07.1 sont applicables ;

ATTENDU QUE le prix offert par le cocontractant choisi demeure le plus compétitif malgré les frais de transport ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Corriveau et résolu :

DE modifier le 8^e paragraphe de la résolution n° 2025-04-11 afin de modifier le montant de « 9 030,00 \$, taxes en sus » pour un montant de « 9 680,00 \$, taxes en sus ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Jean-Sébastien Béliveau propose de lever la séance à 17 h 18.

Le tout respectueusement soumis,

Daniel Veilleux
Maire

Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe

Je, Daniel Veilleux, maire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.